

<http://pierre-alainmillet.fr/Pour-une-strategie-dechets>



Conseil de métropole du 15 mars 2021

Pour une stratégie déchets partagée

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -



Date de mise en ligne : mardi 16 mars 2021

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette délibération s'inscrit dans le cadre fixé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, imposant à la Métropole de mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets. Les biodéchets représentent aujourd'hui 30% des poubelles résiduelles. Nous soutenons le choix de la Métropole de déployer des points d'apport volontaires, en plus des composteurs partagés et des composteurs individuels : il s'agit d'organiser de manière collective une solution pour trier les biodéchets, et de ne pas simplement compter sur des pratiques individuelles. Il s'agit ici de rappeler que la gestion des ordures ménagères est une question de politique publique, de responsabilité collective.

Cependant, le moment de bilan après les premières phases de déploiement sur des territoires pilotes nous paraît fondamental. Il s'agira notamment de faire le point sur la qualité des déchets récoltés dans les points d'apport volontaire. Nous constatons en effet sur les composteurs de quartier des approches différentes selon les communes, appel à des associations pour la ville de Lyon avec des horaires d'ouverture, contrôle par des agents pour la ville de Vénissieux et des composteurs libres d'accès. La question est bien sûr celle de l'appropriation des habitants et de la qualité des dépôts. Quelle information, accompagnement et vérification se fera auprès des habitants pour les points d'apport volontaire ? Comment peut-on s'assurer de la qualité des déchets déposés, sachant que tous les biodéchets ne sont pas compostables ? Cela demandera-t-il de trier les déchets après la collecte ? Nous connaissons tous ici la nécessaire qualité des déchets requise pour faire du compost.

Nous nous demandons d'ailleurs quelle va être la valorisation choisie de ces biodéchets : compostage ou méthanisation ? Ce n'est pas sans importance sur la nature des biodéchets collectés et donc sur l'information au public.

Il nous paraît également nécessaire que la mise en place de ces nouveaux points d'apport volontaire et de leur circuit de collecte se fasse de manière concertée avec les agents de la régie des déchets ainsi que les salariés des entreprises prestataires. Cette nouvelle collecte va avoir des effets sur leur travail que nous ne pouvons pas ignorer. Le premier territoire choisi pour l'expérimentation est celui du 7ème arrondissement de Lyon, secteur assuré par un marché dont le prestataire est Suez. Il est important dans l'équilibre entre régie et marchés de savoir comment va se développer cette collecte qui pourrait représenter une part importante des volumes collectés puisque les biodéchets représentent 30 % des ordures ménagères. La part de régie et la part de marché sera donc un enjeu important qui doit être discuté avec les agents et les syndicats. Suez est un groupe privé qui a certes un savoir-faire et une expérience dans la collecte des déchets valorisables mais dont l'objectif final n'est pas la qualité de l'environnement mais la rentabilité. Cela peut induire des choix de valorisation qui ne serait pas nécessairement les nôtres, et nous demandons la plus grande transparence dans cette expérimentation.

Enfin, si nous arrivons à collecter une part significative des biodéchets pour leur valorisation matière, nous réduirons la part de déchets potentiels des incinérateurs alors même que nous voulons augmenter très fortement la production de chaleur pour doubler ou tripler le nombre de logements raccordés. Il faut donc alors dire comment cette chaleur sera produite et nous refusons pour notre part que cela conduise à de nouveaux investissements dans le gaz, ce qui serait un comble pour une majorité qui a fait voter au conseil de métropole un vœu pour les désinvestissements dans le gaz.

Au total, cette délibération importante met en oeuvre une feuille de route des déchets qui n'a pas fait l'objet de validation par notre conseil de métropole pour mettre à jour le plan stratégique des déchets et le programme de prévention des déchets. Nous demandons que ces documents stratégiques soient rapidement mis en débat dans notre assemblée.

Il existait un groupe de travail déchets dans le mandat précédent. On pourrait considérer que le conseil d'exploitation

Pour une stratégie déchets partagée

de la régie joue ce rôle, mais de notre point de vue, la régie ne définit pas la stratégie des déchets et il nous semble donc nécessaire de mettre en place un groupe déchets destiné à partager cette stratégie.

Nous voterons favorablement à cette délibération.

Je vous remercie.